

2022
Produit leader
selon l'étude
d'un courtier en
assurances
indépendant!

Assurance-accidents complémentaire

Aperçu de l'étendue de couverture possible

Nos conditions générales d'assurance les plus récentes (édition 2023-04) vous offrent de nombreux avantages. Grâce à la structure modulaire du produit, vous pouvez personnaliser la couverture d'assurance pour vos collaborateurs et collaboratrices.

Aperçu des modules de produit

La couverture d'assurance couvre les conséquences économiques d'accidents et de maladies professionnelles dans le monde entier.

Frais de traitement Prise en charge des coûts pour un montant et une durée limités en complément de l'assurance accidents obligatoire (frais reconnus, mais non couverts)	Traitement	Pour le traitement ambulatoire ainsi que pour les séjours stationnaires en division semi-privée ou privée.
	Dommmages matériels	Pour les dommages causés à des objets qui remplacent une partie du corps ou une fonction du corps (p. ex. lunettes, appareils auditifs ou prothèses dentaires).
	Frais de voyage, de transport et de sauvetage	Pour tous les frais de voyage, de transport et de sauvetage nécessaires. Les coûts liés à une action de recherche sont plafonnés à 40 000 CHF.
	Frais de transport du corps	Pour transporter le corps jusqu'au lieu des funérailles.
	Moyens auxiliaires	Pour la première acquisition de prothèses, lunettes, appareils auditifs et appareils orthopédiques.
	Médecine alternative et complémentaire	Prise en charge, pour un montant et une durée limités, des coûts des solutions ou traitements médicaux alternatifs ou complémentaires.
	Aide ménagère	Prise en charge, pour un montant et une durée limités, de l'assistance nécessaire par une aide ménagère.
Indemnité journalière	Indemnité journalière en cas d'incapacité de travail (assurance dommages)	Droit supplémentaire à l'indemnité journalière en cas d'incapacité de travail jusqu'au début du versement de la rente d'invalidité de l'assurance-accidents obligatoire. Droit limité dans le temps aux indemnités journalières en cas de rechutes et de séquelles tardives d'accidents antérieurs qui n'étaient pas assurés au moment de l'accident ou pour lesquelles il n'y a plus d'obligation de prestations de la part de l'assurance de l'époque.

elipsLife - your insurance

Thurgauerstrasse 54
CH-8050 Zurich
T +41 44 215 45 40
www.elipsLife.com

Le présent document est pensé pour vous présenter de manière claire notre assurance accidents complémentaire. Vous trouverez la couverture d'assurance détaillée dans votre offre/contrat d'assurance ainsi que dans les conditions générales d'assurance y afférentes.



2022
Produit leader
selon l'étude
d'un courtier en
assurances
indépendant¹

Indemnité journalière d'hospitalisation	Indemnité journalière d'hospitalisation en cas de séjour stationnaire (assurance de sommes)	Droit à l'indemnité journalière pour les dépenses effectuées pendant un séjour hospitalier d'une durée maximale de 730 jours dans les cinq ans suivant le jour de l'accident.
	Risque particulier	Prestations en cas de négligence grave ou d'entreprise téméraire
Invalidité	Capital invalidité (assurance de sommes)	Versement en capital en cas d'invalidité permanente sans réduction des prestations de tiers.
	Rente d'invalidité	Prestation sous forme de rente sur la part du salaire surobligatoire (salaire excédentaire) en cas d'invalidité de permanente.
Décès	Capital décès (assurance de sommes)	Versement en capital en cas de décès sans réduction des prestations de tiers. Flexibilité dans le choix du bénéficiaire (ordre prédéfini ou selon testament).
	Rentes de survivants	Prestation sous forme de rente sur la part du salaire surobligatoire (salaire excédentaire) pour survivants (veuve, veuf et orphelin(s)).
	Jouissance posthume du salaire en cas d'accident assuré	Indemnité en capital selon le Code des obligations (art. 338, al. 2) versée aux survivants soumis à l'obligation d'entretien en fonction de l'ancienneté (maximum deux fois le salaire mensuel).

¹ Analyse de marché de l'assurance accidents et d'indemnités journalières en cas de maladie, VZ VermögensZentrum
Publication octobre 2022

Vous avez des questions sur la couverture d'assurance?

Votre courtier en assurance se fera un plaisir de vous conseiller. Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à elipsLife et à nos prestations.

elipsLife - your insurance

Thurgauerstrasse 54
CH-8050 Zurich
T +41 44 215 45 40
www.elipsLife.com

Le présent document est pensé pour vous présenter de manière claire notre assurance accidents complémentaire. Vous trouverez la couverture d'assurance détaillée dans votre offre/contrat d'assurance ainsi que dans les conditions générales d'assurance y afférentes.

